

AR Prefecture

006-210600110-20211213-012-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 : MAISON DU CIMETIERE – CHEMIN DES MYRTES A BEAULIEU SUR MER – CREATION D’UN LOGEMENT SOCIAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS – PASSATION D’UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE NICE COTE D’AZUR

Séance Publique Ordinaire du 13 DECEMBRE 2021
A 19 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, M. André RIOLI à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Guérino PIROMALLI, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 décembre 2021

AR Prefecture

006-210600110-20211213-012-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

XII – MAISON DU CIMETIERE – CHEMIN DES MYRTES A BEAULIEU SUR MER – CREATION D’UN LOGEMENT SOCIAL – DEMANDE DE SUBVENTIONS – PASSATION D’UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE NICE COTE D’AZUR

Madame Marie-José LASRY, Première Adjointe, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

Considérant qu’il a été convenu de procéder, au sein de la maison du cimetière située au 8 chemin des Myrtes à Beaulieu-sur-Mer, parcelle cadastrée section AB n° 120, à la création d’un logement social de type T4, d’une superficie habitable de 79,6 m².

Considérant que le coût des travaux est estimé à la somme de 130 000 € TTC.

Considérant que la commune, maître d’ouvrage, peut bénéficier, dans le cadre de cette opération, d’une participation financière de la part de l’Etat, du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d’Azur à hauteur de 45 736 €, se répartissant comme suit :

Subvention Etat déléguée à la Métropole Nice Côte d’Azur	20 000 €
Subvention Métropole Nice Côte d’Azur	12 736 €
Subvention département	13 000 €
Commune Fonds propres	84 264 €
Montant total du financement	130 000 €

Considérant qu’il convient de conclure, afin de bénéficier de cet accompagnement financier, une convention avec la Métropole Nice Côte d’Azur, fixant les droits et les obligations des parties pour la réalisation de ce logement en prêt locatif aidé d’intégration (PLAI) par la commune.

AR Prefecture

006-210600110-20211213-012-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat, du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation, au sein de la maison du cimetière, d'un logement en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) par la commune,
- APPROUVE la passation avec la Métropole Nice Côte d'Azur d'une convention portant sur le financement de ce logement,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des actes s'y rapportant, ainsi que ceux liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20211213-012-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

